



Les étapes du Plan Climat-Energie Territorial

Préfigurer

Diagnostiquer et mobiliser

Construire le PCET

Mettre en œuvre

Mener une démarche
d'évaluation



Les étapes du Plan Climat-Energie Territorial

Après la phase de préfiguration, qui a permis à la collectivité d'adopter sa délibération de lancement du Plan Climat-Energie Territorial, s'engage celle de l'élaboration même du plan, avec dans un premier temps l'identification des pistes d'action.

La réduction des émissions de GES concerne tous les acteurs d'un territoire, qu'ils soient publics ou privés (administrations, entreprises, ménages). Pour cette raison, le rôle assumé par la collectivité sera triple :

- identifier les actions à engager pour réduire les émissions de sa propre activité et celles liées aux services qu'elle rend ;
- faire participer les acteurs du territoire à travers les politiques qu'elle impulse ;
- générer un engagement de tous les acteurs publics et économiques intervenant sur son territoire et mobiliser les ménages.

Dans cette phase d'élaboration, il s'agira d'établir le Profil climat du territoire, c'est-à-dire de quantifier les émissions, d'analyser les impacts déjà constatés du changement climatique, puis d'identifier les vulnérabilités futures. Le Profil climat servira de support pour organiser la co-construction.

vira de support pour organiser la co-construction.

La question à laquelle la co-construction doit répondre est la suivante : « Qu'est ce que la collectivité et les acteurs du territoire peuvent faire pour atteindre, à travers les responsabilités qui sont les leurs, l'objectif de stabiliser le climat à un niveau de réchauffement de 2 °C maximum ? »

Cette co-construction a pour objectif d'alimenter la préparation du PCET par un large examen des différentes pistes d'action possibles, à travers les progrès techniques, les changements d'énergie, les transformations organisationnelles (notamment dans les domaines des transports et de l'urbanisme), l'évolution des comportements d'achat et d'usage, ...

Comme la question du changement climatique est nouvelle et que l'expertise disponible dans les territoires est diffuse, l'objectif de cette phase consistera à mutualiser les savoirs, à dépasser les approches sectorielles et, au delà, à engager un travail collectif d'élaboration pour construire une culture commune.

La réussite de cette première phase d'élaboration nécessitera :

- de l'attention pour que tous les avis s'expriment et que les acteurs économiques et sociaux puissent s'approprier le sujet,
- de la créativité pour identifier toutes les pistes possibles d'actions afin de réduire les émissions de GES,
- de la concertation pour enclencher une dynamique qui suscite les engagements de la part des différents acteurs du territoire,
- de la progressivité dans ce travail d'élaboration afin que les propositions aient le temps de mûrir et de s'affiner,
- de la rigueur pour que les avis convergent et que se structure une vision stratégique d'ensemble, qui ouvrira la voie au PCET après instruction technique, économique et opérationnelle de chacune des propositions.

◆ Objectifs

- Mettre la question du changement climatique au cœur des politiques territoriales et des stratégies des acteurs intervenant sur le territoire.
- Dégager les principales caractéristiques du territoire à la fois du point de vue des émissions et du point de vue des impacts.
- Faire émerger des propositions d'actions par un large travail de co-construction.

◆ Durée de l'étape

- **Entre 6 et 12 mois** selon :
 - la taille de la collectivité ;
 - le niveau et la disponibilité des études existantes ;
 - les modalités de co-construction choisies ;
 - l'expérience préalable en matière de conduite de projet à dimension partenariale ou collaborative.

◆ Questions auxquelles vous devez répondre :

Dans cette phase, il est primordial que la collectivité s'interroge sur quelques questions stratégiques par rapport auxquelles elle devra se positionner. Les éléments qui suivent ne prétendent pas apporter les réponses toutes faites, mais viendront utilement alimenter les réflexions de la collectivité pour l'aider à construire ses propres réponses.

— Sur quelle base identifier les domaines dans lesquels il y aura des efforts à fournir ?

Un Profil climat du territoire sera élaboré pour constituer un diagnostic initial le plus complet possible et apporter les informations de base aux participants de la co-construction. La réalisation d'un bilan des émissions en sera naturellement la priorité.

— Quelle dimension donner à la co-construction ?

La co-construction consistera à faire élaborer des propositions d'actions en vue du montage du PCET. Elle s'effectuera à travers des Ateliers thématiques, associant les acteurs du territoire dans leur diversité (acteurs économiques, organismes publics et société civile) et couvrant les grands secteurs d'activité du territoire (bâtiments, transports, agriculture, éducation et formation continue, adaptation aux risques de crues, ...)

Il faudra ensuite affiner les propositions, faire s'engager concrètement les parties prenantes et les associer dans la mise en œuvre des actions communes. A ce moment, la création d'une instance spécifique sera nécessaire afin de permettre une articulation entre les institutions et organismes publics, les partenaires économiques majeurs (notamment les chambres consulaires) et les acteurs-clés (distribution d'énergie, réseaux de transport, gestionnaires de déchets, secteur bancaire). Le cadre légal et réglementaire actuel ne contient pas de préconisation en la matière. Souvent, aucune institution existante ne peut jouer ce rôle spécifique. Il est donc proposé de mettre en place localement une instance informelle et légère pour assurer cette fonction : le Club climat, qui ne sera pas une instance de décision, mais plutôt un lieu de coordination basé sur le volontariat. Une quinzaine de membres pourront suffire pour représenter les principaux acteurs du territoire. Ce sera un sujet à discuter et à décider au sein du Comité de pilotage.

— Quelle progressivité donner à la mise en place des actions du PCET ?

La collectivité et les acteurs mobilisés auront à considérer la question du changement climatique dans un processus d'élargissement progressif. Trois niveaux seront à distinguer :

1. des actions « gagnant-gagnant » : il s'agit d'un premier train d'actions pouvant être engagé immédiatement par la collectivité et ses partenaires, du fait notamment de leur rentabilité économique rapide ;
2. le Plan Climat-Energie Territorial, dans sa dimension stratégique de long terme, qui constitue un programme-cadre, tant pour la collectivité que pour les partenaires engagés ;
3. un programme d'actions, au sein de ce programme-cadre, défini dès le départ et portant sur les premières années, donc les prochains exercices budgétaires ; celui-ci portera sur des actions qui s'inscrivent dans les compétences propres de la collectivité ou sur des actions engagées en partenariat avec d'autres acteurs.

Pour exploiter les propositions issues des Ateliers thématiques, il faudra les classer selon ces différents niveaux, spécifier les échéances et les responsabilités de mise en œuvre.

— Comment relier l'élaboration du PCET avec les actions déjà mises en œuvre sur le territoire ?

La phase de préfiguration et le Profil climat fédéreront les acteurs, leurs compétences, ainsi que les sujets conjoints relevant d'autres niveaux de territoire. L'élaboration du PCET pourra se nourrir ainsi des enseignements tirés des actions déjà réalisées par la collectivité et ses partenaires.

— Comment mobiliser les acteurs les plus pertinents selon les domaines ?

En fonction de leurs compétences et domaines d'activité, les collectivités et les acteurs seront naturellement chefs de file sur certaines actions, et simplement partenaires sur d'autres. C'est un point que le travail de co-construction devra renseigner à travers la réalisation d'une typologie des acteurs.

— Comment s'organiser pour avoir recours à une AMO pour la construction du Plan Climat ?

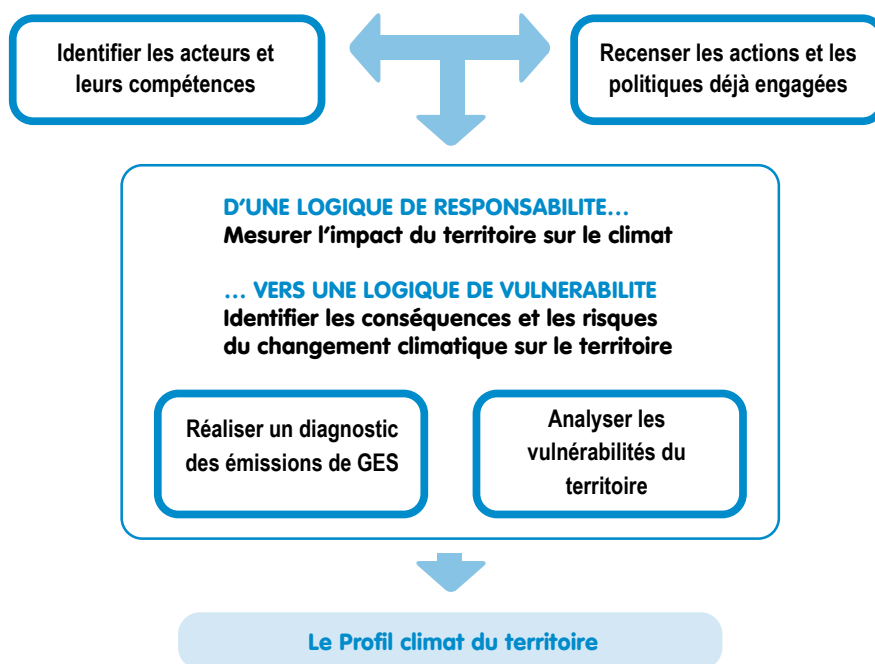
Une AMO, pour accompagner la construction du PCET, sera généralement nécessaire. Elle aura normalement été dimensionnée dans la phase de préfiguration (éventuellement avec l'appui d'une première prestation de conseil).



Cette nouvelle mission d'AMO pourra englober l'ensemble de la préparation du PCET, de la co-construction au vote du plan par l'assemblée délibérante. Le cahier des charges, élaboré à la fin de la phase de préfiguration, aura permis de définir les besoins d'accompagnement pour les différentes phases et de répartir les tâches à réaliser en interne par les services de la collectivité, et en externe par la mission d'AMO. Un soin particulier devra être apporté à la négociation avec les prestataires candidats.

I - Etablir le Profil climat du territoire

Construire le Profil climat du territoire



Plan détaillé

1. Quantifier les émissions du patrimoine et du territoire
2. Analyser la vulnérabilité du territoire
3. Identifier les acteurs clés et leurs compétences
4. Recenser les actions et les politiques déjà engagées
5. Formaliser le Profil climat dans un document de synthèse

1. Quantifier les émissions du patrimoine et du territoire

La préparation du PCET est l'occasion de construire une culture nouvelle de l'impact climat du territoire. Bien évidemment, la quantification des émissions de GES émises n'est qu'une partie de la démarche PCET. Elle s'avère néanmoins nécessaire pour légitimer, autour de constats partagés, les propositions d'actions et la mobilisation des acteurs.

Différentes méthodes de quantification à l'échelle des territoires sont proposées par les professionnels. Ces méthodes sont en constante amélioration et ne répondent pas forcément aux mêmes finalités. Cependant, quelque soit la méthode utilisée et, partant du principe que le portage politique et la sensibilisation des acteurs aux enjeux de la démarche, sont des aspects déjà développés depuis la phase de préfiguration, 5 étapes



seront fondamentales dans la réalisation de la quantification des émissions de GES :

- la définition du périmètre de l'étude ;
- le choix du prestataire ;
- la collecte des données nécessaires ;
- l'analyse des résultats et la détermination des axes de réduction des émissions ;
- la communication autour des résultats.

◆ La définition du périmètre de l'étude

Cette première étape est très importante car il s'agit de déterminer quels champs seront couverts par l'étude - les émissions qui seront comptabilisées notamment – et, par conséquent, les limites de l'intervention d'une éventuelle mission d'AMO.

La définition du périmètre de l'étude devra se faire, d'une part, sur le choix des processus à analyser (ce qui relève du patrimoine de la collectivité et ce qui relève du territoire), et, d'autre part, sur la définition du périmètre de comptabilisation des émissions.

— Du patrimoine au territoire

Seul le module « Patrimoine et Services » du Bilan Carbone® de l'ADEME permet de travailler sur les émissions relevant du fonctionnement propre de la collectivité et incluant les émissions générées par les services qu'elle rend. Cette approche vise à établir des mesures de réduction au sein de la collectivité, considérée ici comme une entreprise. Il s'agit d'une démarche d'éco-responsabilité.

En revanche, pour la quantification à l'échelle des territoires, il existe plusieurs méthodes. Parmi elles, le module « Territoire du Bilan Carbone® » de l'ADEME permet de travailler sur l'ensemble des émissions générées par le territoire de la collectivité, c'est-à-dire les émissions liées à toutes les formes d'activité présentes (industrie, tertiaire, résidentiel, agriculture, transport, ...). Cette approche vise, d'une part, à apporter à la collectivité des éléments d'aide à la décision pour organiser l'espace de vie et structurer les échanges, et d'autre part, à fédérer les différentes parties prenantes autour de constats, dans le but de définir un programme d'actions.

— Le périmètre de comptabilisation : approches cadastrales et approches globales

De façon générale, il est aujourd'hui encore difficile de quantifier précisément la totalité des émissions de GES émis par un territoire. A côté d'informations assez précises disponibles dans le secteur de l'énergie, notamment grâce aux facturations effectuées, les données relatives à d'autres secteurs sont plus difficiles à connaître, ce qui oblige souvent à se contenter d'estimations ou de tendances. Il ne sera cependant pas nécessaire de tout connaître pour engager des actions.

La collectivité devra se positionner sur le choix d'une méthode de quantification. Les outils se répartissent en deux types d'approches, les **approches cadastrales** et les **approches globales**. Ces approches diffèrent essentiellement par le périmètre de comptabilisation des émissions.

- Les approches cadastrales recensent les émissions **directes**, c'est-à-dire générées **SUR le périmètre** géographique du territoire considéré. Sont ainsi prises en compte les émissions induites par l'habitat, les entreprises et les transports (personnes et marchandises) ayant lieu dans le périmètre d'analyse. Les méthodes d'évaluation développées par les AASQA (Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air) et les inventaires réalisés par le CITEPA (Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique) relèvent de cette approche.
- Les approches globales offrent une vision plus large. Si, comme les approches cadastrales, elles recensent les émissions directes générées sur le territoire, elles prennent également en compte les émissions dites **indirectes**, c'est à dire générées par les activités mobilisées **HORS du périmètre**, mais nécessaires à satisfaire ses besoins. Le module « Territoire » du Bilan Carbone® développé par l'ADEME est une approche globale.

Par exemple : un territoire importe 10 000 tonnes de produits manufacturés d'Asie. Quel est l'impact carbone de ces achats ?

- Selon une approche cadastrale, on comptera les émissions induites par les kilomètres de fret nécessaires pour livrer les produits seulement à partir de la limite d'entrée du territoire jusqu'au consommateur final y résidant.



Les étapes du Plan Climat-Energie Territorial

- Selon une approche globale, on comptera les émissions induites par les kilomètres de fret parcourus depuis le fournisseur jusqu'au consommateur, ainsi que les émissions induites lors de la fabrication des produits consommés.

Autre exemple : un territoire consomme de l'électricité sans détenir de moyens de production. Quel est le contenu carbone de ces kWh ?

- Selon une approche cadastrale, il n'y en a pas puisque la production d'électricité n'est pas située sur un territoire.
- Selon une approche globale, le contenu carbone moyen de l'électricité consommée apparaît dans le diagnostic et l'identification de ce poste justifie de lancer des programmes de maîtrise des consommations d'électricité.

Le travail de prise en compte des émissions imputables à l'activité d'un territoire peut être sans fin. Des arbitrages sont évidemment à faire dans un souci de cohérence avec les enjeux locaux et les objectifs visés.

Des approches complémentaires

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat, la **région Basse-Normandie** a fait réaliser, en 2005 – 2006, un bilan des émissions directes de son territoire et a financé la déclinaison de ce bilan régional aux territoires de projet bas-normands (agglomérations, pays et PNR). L'objectif pour la R région consistait à se fixer des objectifs de réduction dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région, de définir les axes de travail avec l'ADEME, et, dans le cadre du lancement d'un appel à candidature à destination des territoires de projet pour la mise en place de PCET, de disposer d'éléments facilitant la sélection des candidats. Puis, en complément de ce premier « état zéro » cadastral et pour aller plus loin dans l'aide à la décision pour les PCET, la région a également proposé aux territoires qui le souhaitaient de réaliser une quantification globale de leurs émissions selon la méthode Bilan Carbone®.

LES ÉMISSIONS INDIRECTES ?

Pourquoi se préoccuper des émissions indirectes ?

- D'abord, les émissions indirectes atteignent bien souvent 50 % des émissions globales. Le champ d'action à investiguer et les effets d'un Plan Climat basés sur une approche globale sont, de fait, plus larges. Par exemple : l'activité d'une usine de fabrication d'emballages, située pourtant hors du périmètre d'un territoire, va être génératrice d'émissions de GES au moment de l'élimination de ces emballages qui seront devenus des déchets après utilisation dans ce territoire.
- Ensuite, du fait de la prépondérance des émissions dues à l'utilisation des combustibles fossiles (80 % des émissions), la mesure des émissions indirectes permettra d'appréhender la sensibilité du territoire à la variation du prix des énergies fossiles et les contributions des énergies carbonées nécessaires aux besoins du territoire. Compte tenu de la volatilité du prix de ces combustibles et des perspectives limitées des ressources, il sera ainsi possible d'apprécier dans quelles proportions le territoire est exposé aux aléas économiques et à la dépendance énergétique. Ainsi, au-delà des aspects environnementaux, cette approche permet d'avoir un regard sur les impacts socio-économiques (notamment la précarité énergétique des ménages). Cette vision large est un atout fondamental des projets territoriaux de développement durable que sont les Plans Climat.
- Enfin, la prise en compte des émissions indirectes permet d'éviter les « fausses bonnes solutions ». Par exemple, si un territoire accueille une activité fortement émettrice, alors toute action visant à « délocaliser » cette activité sera bénéfique en termes de « poids carbone ». Ce mode de raisonnement ne profite guère à la planète et ne permet en rien d'agir sur les modes de consommation et de production. Or l'objet d'un PCET est bien d'agir sur l'ensemble des émissions, celles sur lesquelles la collectivité est directement capable d'agir (habitat, industrie, transports) mais également celles induites, à la source, par le fonctionnement et les demandes du territoire qu'elle administre (énergie, matières premières, produits de consommation, ...).

◆ Le choix du prestataire

La collectivité pourra choisir de réaliser elle-même la quantification des émissions de son territoire ; cependant, il est plutôt recommandé de faire appel à une AMO. Pour définir cette AMO, il y a 3 possibilités :

- premièrement, l'AMO pourra être celle retenue pour accompagner la construction du PCET ;
- deuxièmement, la collectivité pourra choisir de distinguer les deux prestations car la quantification nécessite des compétences techniques spécifiques ; dans ce cas, la collectivité veillera à ce que les prestataires travaillent ensemble de façon cohérente ;
- troisièmement, elle pourra choisir de retenir un groupement de bureaux d'études dont le panel de compétences permettra d'assurer à la fois la quantification et l'appui à la construction du PCET.

Dans tous les cas de figure, plusieurs critères dans le choix du prestataire seront à observer : les références en matière de management environnemental et développement durable auprès des collectivités, les compétences techniques, méthodologiques et organisationnelles, les capacités de communication et de rédaction. Procéder à une audition des concurrents est un excellent moyen pour identifier l'intervenant qui saura répondre à la demande de la collectivité et s'adapter à son mode d'organisation.

Le prestataire sera chargé d'animer la collecte des données nécessaires à la quantification : il devra définir les données à collecter en fonction du périmètre de l'étude retenu, organiser leur collecte ou procéder à des recherches externes pour estimer ces données si elles ne sont pas accessibles. Toutefois, le recours à une AMO ne dispense pas les agents de la collectivité de participer à la recherche des données. Le Chef de projet Plan Climat veillera, en collaboration avec le prestataire, à cette mobilisation opérationnelle des agents en assurant une coordination transversale de l'ensemble des services.

◆ La collecte des données

Les données à rechercher sont, pour certaines, accessibles en interne (au sein des services de la collectivité), pour d'autres, en externe (auprès des acteurs du territoire). L'accès aux données externes nécessite donc d'impliquer au maximum, et en amont de la démarche, les différents détenteurs : autres collectivités, services déconcentrés de l'Etat (DREAL...), chambres consulaires, entreprises et industries, associations, ... Certains de ces acteurs auront peut-être, eux aussi, engagé des travaux de quantification de leurs émissions. Le recensement des démarches abouties ou en cours permettra de mutualiser les efforts, de progresser dans la recherche de données et de mieux cerner les caractéristiques du territoire. En ce sens, la collecte est un processus qui pose déjà les bases du travail de co-construction du Plan Climat. Dès cette phase, il s'agira de réfléchir collectivement aux actions de réduction.

La précision des données qui seront collectées sera variable d'un secteur d'activité à un autre. En raison notamment des incertitudes liées aux estimations de certaines données, il conviendra de cibler les efforts plutôt sur les secteurs pour lesquels on aura la certitude que les mesures prises auront un effet important sur la réduction des GES.

◆ L'analyse des résultats et la détermination des axes de réduction des émissions

L'exploitation des données collectées à l'aide d'un outil ou d'une méthode dédiée permettra d'établir le bilan final des émissions de GES. Ces données alimenteront notamment le système « d'information climat » qui pourra être mis en place par la collectivité. Les résultats obtenus permettront de cibler les sources d'émission principales et d'identifier des axes de réduction prioritaires. Dès lors, il sera indispensable de faire connaître aux parties prenantes les actions de réduction envisageables. Plus les intervenants seront concernés en amont dans l'établissement des propositions, meilleure sera leur implication dans leur mise en œuvre.

◆ La communication autour des résultats

Une attention particulière devra être portée à la communication des résultats auprès des élus, d'une part, et du grand public, d'autre part. Il conviendra de prévoir des supports adaptés à chaque type de public (une note stratégique pour les élus, une plaquette d'information pour les habitants, ...) et de veiller à ce que la présentation des chiffres soit systématiquement accompagnée d'une explication.

2. Analyser la vulnérabilité du territoire

La politique Climat de la collectivité devra aborder simultanément l'atténuation des émissions et l'adaptation au changement climatique enclenché.



La question de l'adaptation se traite à un niveau très local, en fonction des vulnérabilités spécifiques à chaque territoire : sensibilité de la population aux canicules (part importante de personnes âgées, présence de secteurs d'activités et de groupes professionnels particulièrement exposés), présence de zones inondables, probabilité d'occurrences d'événements extrêmes, recul du trait de côte, ... Cette vulnérabilité sera à analyser attentivement en tenant compte de la dimension sociale du problème.

Les mesures d'adaptation auront pour but de répondre à des enjeux à court, moyen et long terme.

○ **A court terme** : Les événements extrêmes soudains sont destructeurs et privent les populations des services essentiels (acheminement des secours notamment). Pour cette raison, **les politiques devront prioritairement porter sur des dispositifs d'intervention rapides permettant d'assurer la continuité du service public** (électricité, téléphone, transport). Leur probabilité nécessite de porter une attention particulière aux populations les plus vulnérables, notamment les personnes âgées, les jeunes enfants et les personnes à mobilité réduite. Par exemple, depuis la canicule de l'été 2003, les collectivités locales gèrent un fichier « Chalex » permettant d'assurer un suivi des populations jugées vulnérables.

○ **A moyen terme** : Les actions d'adaptation consisteront aussi à mettre en place des infrastructures de protection : digues pour protéger des crues ou de la montée du niveau de la mer, meilleure isolation des toitures, des murs extérieurs et occultation des surfaces vitrées pour protéger contre les canicules, ...

○ **A long terme** : L'adaptation d'un territoire doit aussi répondre à des changements plus lents, progressifs et irrémédiables comme la baisse de la ressource en eau, l'érosion de la biodiversité, le déplacement de zones de culture. Elle devra également prendre en considération des risques sanitaires (maladies à vecteurs...). Une étude attentive de ces situations permettra d'identifier les actions nécessaires. Les politiques pour y parer seront de nature préventive. Pour évaluer le degré d'exposition du territoire et élaborer des plans de prévention, il faudra identifier les acteurs susceptibles de pouvoir renseigner les indicateurs du changement climatique, comme les parcs naturels régionaux ou les associations environnementales qui jouent le rôle d'observatoires sur le paramètre biodiversité, par exemple.

Un des axes de la démarche de **Nantes Métropole** est l'analyse de la vulnérabilité de son territoire avec la mise en place d'un dispositif local d'observation des effets du changement climatique et d'un système d'évaluation permanent des risques en matière d'événements climatiques majeurs. Nantes Métropole souhaite ainsi faciliter l'adaptation des modes d'organisation du territoire sur le long terme. A l'avenir, un service CRAIOL – Centre de Réception des Appels Institutionnels et d'Organisation de la Logistique - constituera une base de données alimentée par les retours d'expériences des événements survenus sur le territoire de la Communauté Urbaine.

La **ville de Rennes** a engagé un programme de recherche « Rennes Plus 6° » qui imagine la ville en 2050. « Palabaïci » est le nom de la fiction radiophonique créée dans ce cadre en février 2007 par de jeunes rennais et qui sert de base à la réflexion des habitants. A travers cette émission de radio, l'équipe a imaginé à quoi ressemblerait Rennes dans une cinquantaine d'années. Mélangeant craintes et espoirs, le scénario présente une ville moderne et performante du point de vue environnemental, mais cloisonnée sur le plan des relations sociales et de l'organisation spatiale. Il ne s'agit pas d'un travail prospectif d'experts mais d'une démarche originale pour travailler sur le sujet de la vulnérabilité et de l'adaptation.

3. Identifier les acteurs clés et leurs compétences

Le Profil climat comprendra également une typologie des acteurs du territoire et des compétences associées sur les thématiques de l'énergie et du climat. Cette typologie devra couvrir tous les acteurs et relais intervenant dans la lutte contre le changement climatique et analysera, pour chacun, les politiques menées.

Ce travail ne se limitera donc pas à un simple repérage ou à une compilation. Il permettra de situer précisément qui fait quoi et avec qui, d'en déduire les leviers d'action et les partenariats nécessaires.

La typologie des acteurs sera essentiellement utilisée par la suite pour identifier les participants des Ateliers thématiques et du Club climat.

4. Recenser les actions et les politiques déjà engagées

Il s'agit dans cette phase de recenser les actions et les politiques déjà engagées sur le territoire en :

- effectuant une synthèse des différentes politiques transversales et sectorielles,
- évaluant le volet énergie et climat de ces politiques et les marges de manœuvre de la collectivité compte tenu de ses compétences,
- dégagant une vision des articulations possibles des actions du PCET avec les démarches en cours : SCOT, PLU, Agendas 21...

Pour structurer le recueil de l'information, la collectivité pourra déjà construire le cadre des fiches-actions qu'elle utilisera tout au long de la construction du PCET. A ce stade, elle pourra commencer à les alimenter pour les actions déjà engagées sur le territoire et qu'elle aura repérées. Ces fiches pourront comprendre :

- une présentation de l'activité dans laquelle s'inscrit l'action,
- les éléments du cadre réglementaire régissant cette activité,
- une description de l'action,
- les politiques engagées sur le même champ par d'autres collectivités territoriales,
- les objectifs attendus, notamment en termes de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES, de niveaux de productions d'énergie renouvelable, ...
- les autres bénéfices envisagés (en matière d'emploi par exemple),
- les moyens humains nécessaires (en homme/jour),
- le coût et les modes de financement envisagés,
- les modalités de pilotage de l'action (chef de file de l'action et partenaires potentiels),
- le calendrier de mise en œuvre,
- les indicateurs de suivi de l'action,
- les enseignements tirés et les améliorations éventuelles.

5. Formaliser le Profil climat dans un document de synthèse

Le document de synthèse de présentation du Profil climat pourra comprendre :

- une analyse des principaux éléments de diagnostic sur les sources d'émission de GES du territoire ;
- une analyse de la vulnérabilité au changement climatique du territoire, explicitant les indicateurs principaux de la vulnérabilité ;
- une analyse de l'engagement des acteurs du territoire ;
- une conclusion sur les forces et faiblesses du territoire du point de vue climatique.

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat, la **région Limousin** a procédé à la réalisation d'une analyse AFOM (Atouts - Faiblesses - Opportunités - Menaces) sous l'angle du changement climatique. Issue des modèles anglo-saxons de stratégies d'entreprise, la matrice AFOM comporte deux niveaux :

- l'analyse de l'environnement externe qui s'attache à identifier et pondérer les opportunités et menaces qui encadrent le déploiement d'une politique Plan Climat,
- l'analyse de l'environnement interne qui s'attache à identifier et pondérer les forces et faiblesses qui sont au cœur du déploiement de cette politique.

Comparée à un état des lieux descriptif, cette analyse stratégique a permis de dire où est-ce que les acteurs externes situaient les enjeux du Plan Climat, comment ils y contribuaient et ils voyaient évoluer la politique Climat de la région au regard des expériences déjà menées, et enfin quelles marges de progrès et actions ils identifiaient.

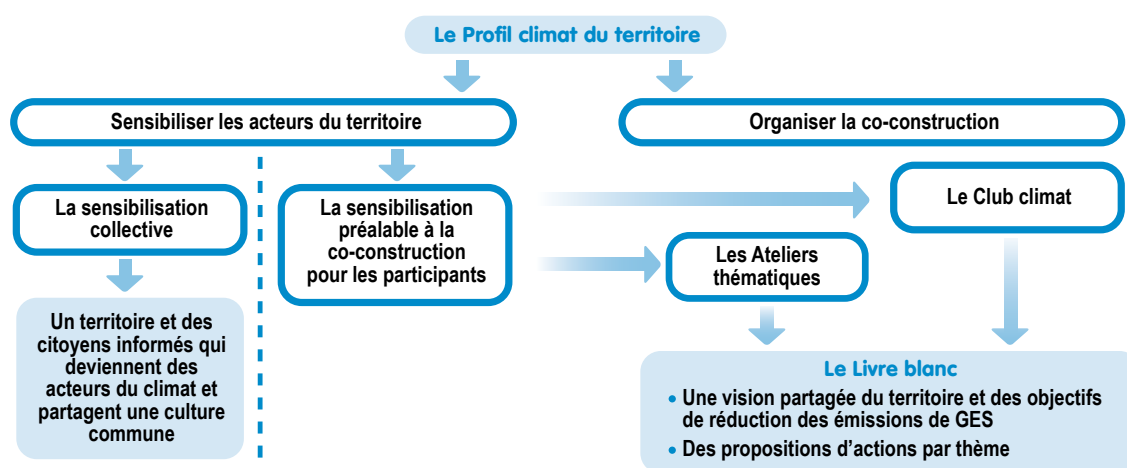


II Mener la co-construction

Créer une dynamique collective en faveur du PCET constitue l'une des étapes cruciales de la démarche. Il convient de rappeler qu'il s'agit d'un sujet nouveau pour l'essentiel de la population, difficile à s'approprier et qui va transformer aussi bien les pratiques professionnelles que les modes de vie. Cela peut générer deux attitudes : une attitude de repli, sinon de rejet, ou une attitude de prise en charge active. Tout va se jouer sur l'ampleur et le sérieux de la concertation engagée par la collectivité. La réussite de l'élaboration du PCET passe donc par une démarche de co-construction qui consiste à faire des partenaires de la collectivité des acteurs impliqués dans la conception d'une politique nouvelle.

Les éléments qui suivent proposent une méthode pour aider les collectivités à organiser la co-construction. Ils pourront cependant être adaptés en fonction des possibilités et des enjeux. Notamment dans le cas où il y aurait une succession de processus de démocratie participative sur plusieurs sujets et dans des délais rapprochés, la collectivité pourrait être amenée à choisir un processus de co-construction allégé afin d'éviter une chute de la participation citoyenne.

Organiser la co-construction



Plan détaillé

- 1. Construire un plan général de communication
- 2. Lancer la co-construction
- 3. Animer les Ateliers thématiques
- 4. Finaliser le travail des Ateliers et rédiger un Livre blanc
- 5. Mobiliser des acteurs institutionnels et économiques pour créer le Club climat

1. Construire un plan général de communication.

La première marque de l'attention portée par la collectivité au changement climatique consistera à assurer la communication auprès de la population en organisant des débats publics : quartier par quartier, pour une ville importante, par exemple, ou commune par commune, pour une communauté de communes, et ce, afin de pouvoir toucher les populations les moins mobiles. Ces débats pourront être assurés par le Chef de projet ou par l'équipe d'AMO, ou encore par un prestataire extérieur. Ils pourront se tenir en présence d'élus et de partenaires locaux.

Les étapes du Plan Climat-Energie Territorial

La communication pourra également passer par d'autres vecteurs comme le journal de la collectivité, les milieux professionnels, les réseaux de la société civile, les médias locaux...

L'essentiel sera que ce plan stratégique, préparé par l'Equipe projet, associe actions de sensibilisation, d'information et de communication. Il s'appuiera sur les initiatives existantes (identifiées dans le Profil climat) et veillera à les coordonner, à les renforcer et à proposer des actions complémentaires. La multiplication des supports de communication (site internet spécifique ou pages dédiées sur le site de la collectivité, affichage, publication) augmentera la puissance de diffusion.

La **ville de Paris** s'est dotée, en 2007, de son Plan Climat-Energie Territorial après une vaste campagne de concertation avec plusieurs centaines d'habitants. Cette phase de concertation a débuté par la mise au niveau de l'ensemble des participants concernant les fondamentaux du changement climatique. Le support de formation, avait été réalisé par un prestataire externe expert de la question climatique, ce qui a permis de crédibiliser la réflexion.

Dans la délibération de lancement de son PCET, la **communauté urbaine de Bordeaux (CUB)** s'engage sur un volet communication dont les objectifs sont de :

- informer sur la démarche,
- sensibiliser l'ensemble des agents et des élus aux économies d'énergies ;
- valoriser les actions déjà mises en place par la CUB contribuant à limiter les émissions de GES ;
- sensibiliser la population au réchauffement climatique et aux moyens à mettre en œuvre ;

Un plan de communication est en cours d'élaboration avec la Direction de la Communication. Il est notamment proposé de créer un pictogramme spécifique au Plan Climat qui permettrait d'identifier les réalisations de la CUB concourant aux objectifs du plan d'action.

La CUB prévoit également de réaliser une plaquette d'information et de consacrer, au Plan Climat, une page du journal de la CUB ainsi qu'une rubrique de son site web.

2. Lancer la co-construction

La co-construction pourra s'appuyer sur la mise en place de groupes de travail ou Ateliers thématiques. Ces Ateliers thématiques seront gérés par un animateur associé à un rapporteur et rassembleront les acteurs du territoire. L'objectif sera de dégager des pistes d'action pour alimenter la réflexion de la collectivité. **A ce stade, rien n'engagera la collectivité, ni même les autres parties prenantes au PCET, à mettre en place les actions proposées.**

Pour que les apports soient suffisants, que les idées puissent mûrir et les positions évoluer, il faudra prévoir entre 4 et 6 séances, de chaque atelier, sur plusieurs mois, auxquelles s'ajoutera une synthèse finale collective.

La collectivité pourra se faire aider de l'AMO pour organiser cette phase de co-construction.

◆ Définir les thèmes de travail

La collectivité proposera les différents thèmes qui feront l'objet de ces ateliers. La constitution de 8 à 10 ateliers permettra en général de bien couvrir les sujets. Il faudra éviter, d'une part, les groupes trop nombreux où la prise de parole serait restreinte, et, d'autre part, une trop grande dispersion des débats. Le choix des thèmes sera effectué en fonction des principaux enjeux du territoire. A titre d'exemple, ils pourront porter sur : les bâtiments publics, l'habitat, l'industrie, la production d'énergie, les activités économiques tertiaires, le transport des personnes, le transport des marchandises, l'agriculture et l'alimentation, les achats publics, la gestion des déchets, l'information et la formation, les comportements des ménages, les outils financiers, l'adaptation du territoire au changement climatique, ...

Le Comité de pilotage validera le choix des Ateliers thématiques, sur la base des propositions qui seront faites par l'Elu pilote et le Chef de projet.

Les ateliers devront-ils se limiter au champ de compétence de la collectivité ou aborder l'ensemble des mesures à prendre par tous les acteurs du territoire ? L'expérience montre qu'il ne faut pas donner de limite a priori, pour plusieurs raisons :



- d'abord, les objectifs de réduction des émissions, qui découlent des constats scientifiques et des traités internationaux, ne sont évidemment pas individualisables collectivité par collectivité ;
- ensuite, il est indispensable de considérer les possibilités offertes par les dispositifs législatifs, réglementaires, financiers ou fiscaux européens, nationaux et régionaux ; dès lors, les propositions de mesures seront construites pour mettre en œuvre ces dispositifs ou pour les compléter ;
- enfin les attentes et propositions générales qui ressortiront des ateliers pourront être réadressées aux différents niveaux de collectivités (communes, intercommunalités, département, région et Etat), au besoin par le biais des élus et des structures administratives.

◆ Identifier les participants aux Ateliers thématiques

Les Ateliers thématiques regrouperont :

- des représentants des communes, des acteurs économiques, des institutions publiques ;
- des représentants de la société civile (associations d'environnement, de locataires, de consommateurs, des représentants des syndicats, des acteurs de la culture) ;
- des citoyens qui auront pu s'inscrire lors de la grande réunion de lancement, des réunions de sensibilisation ou sur le site Internet de la collectivité.

La qualité des travaux menés dans les ateliers dépendra en grande partie des participants : représentativité, régularité en termes de présence, capacité à faire des propositions, ... Il faudra donc porter une attention particulière à leur désignation et à leur motivation.

Pour identifier les participants, le processus pourra être le suivant :

- désigner d'abord les personnes représentant la collectivité maître d'ouvrage (élus et agents des services impliqués) ;
- en fonction des thématiques retenues, solliciter par courrier la participation d'un ou plusieurs représentants des communes adhérentes pour une intercommunalité, des arrondissements ou des quartiers pour une ville moyenne ou grande, des organismes publics, des organisations professionnelles, des organisations de la société civile, du monde académique et des médias ; cette sélection pourra s'appuyer sur la typologie des acteurs élaborée dans le cadre du Profil climat ;
- ouvrir plus largement la participation aux citoyens volontaires.

L'idéal serait de disposer d'un panel représentatif de la population constitué par un organisme spécialisé, mais un tel choix représente un coût important pour la collectivité. Une inscription sur le site Internet de la collectivité constituera une alternative simple et satisfaisante, même si elle ne garantira pas une représentativité exacte.

Une attention particulière sera portée sur la participation des tranches de la population insuffisamment représentées dans les processus habituels de concertation, notamment les populations les plus vulnérables au changement climatique (jeunes, personnes âgées, populations immigrées, populations victimes de la précarité énergétique). Un conseil municipal des jeunes, ou tout équivalent, peut être associé au processus. En préparant la concertation, l'Equipe projet veillera à communiquer auprès de ces personnes, afin de les inciter à participer et à témoigner.

Ce sera, à nouveau, au Comité de pilotage de valider la composition des Ateliers en veillant à ce que l'équilibre soit assuré.

◆ Organiser les Ateliers thématiques

Pour organiser les Ateliers thématiques, il faudra :

- trouver les animateurs des ateliers et les former. Ils pourront être issus de la société civile, du monde académique, ou des acteurs économiques. Pour garantir l'efficacité des ateliers, il faudra rechercher des personnes ayant des capacités à animer. Une formation pourra être nécessaire.

En **Nord-Pas-de-Calais**, pour compléter l'accompagnement des territoires, la région et l'ADEME ont choisi d'organiser une formation d'une journée pour les futurs animateurs des Ateliers thématiques.

- former les participants retenus aux questions du changement climatique par une séance spéciale. Cette formation permettra aux futurs animateurs de cadrer le débat lors des travaux en atelier ;

- régler l'ensemble des questions logistiques, notamment le financement des ateliers (location de salle, repas, cocktail, dédommagement d'intervenants potentiels). Il ne faudra pas sous-estimer la partie logistique de cette organisation, consommatrice en temps et en moyens.

Le déroulement, la méthode d'animation et les objectifs de chaque atelier devront être écrits préalablement. Le Chef de projet PCET organisera une réunion de préparation avec chacun des animateurs.

◆ Préparer des fiches d'introduction aux Ateliers thématiques

La rédaction des premières fiches-actions lors de l'élaboration du Profil climat pourra faciliter l'amorce du travail des Ateliers thématiques. Les participants pourront alors visualiser le support prévu pour formaliser les propositions qui émaneront des Ateliers thématiques.

■ 3. Animer les Ateliers thématiques

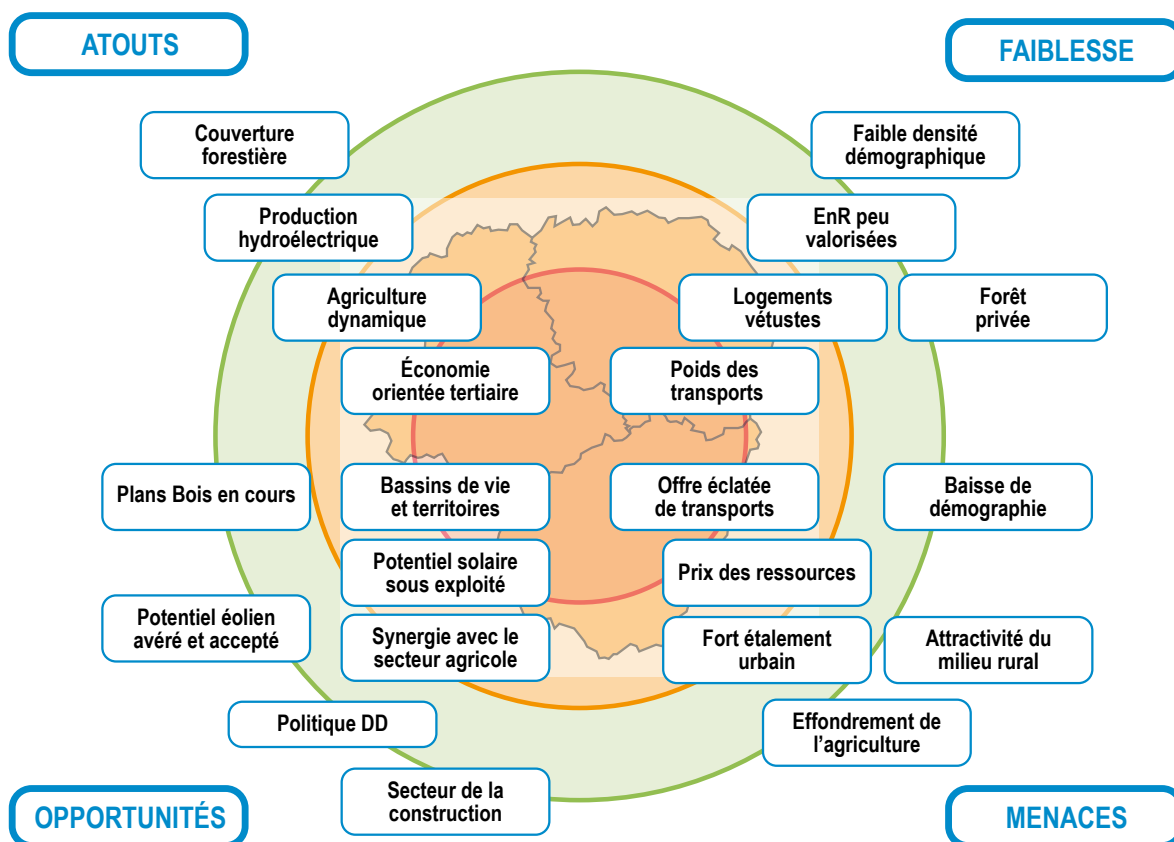
Les séances d'atelier pourront se dérouler selon le fil conducteur suivant :

- un échange sur l'état des lieux comprenant un point sur les spécificités du territoire ;
- une hiérarchisation des enjeux reconnus comme essentiels pour l'atténuation et l'adaptation, en demandant à chaque participant de faire part de ce qu'il estime être prioritaire ;
- l'identification des propositions à formuler avec un large échange sur leurs objectifs ;
- un débat sur les modalités de mise en œuvre ;
- un échange sur les priorités à faire ressortir pour la synthèse du travail et la rédaction du compte-rendu final de l'Atelier.

Une analyse AFOM (Atouts Faiblesses Opportunités Menaces) pourra être utilisée dans l'étape de hiérarchisation des enjeux.



Exemple d'analyse AFOM



◆ Construire puis formaliser les règles du jeu des Ateliers thématiques

Les règles de la co-construction seront écrites et communiquées aux participants dans un document simple comprenant :

- un rappel de la problématique initiale de l'engagement ;
- les modalités d'organisation de l'atelier ;
- les différentes étapes de travail prévues ;
- le rôle des animateurs et rapporteurs ;
- les modalités logistiques.

Au niveau local, un nombre croissant de collectivités élabore des chartes de participation. Pour la **ville d'Echirolles**, ce contrat moral passé entre les acteurs de la ville - à savoir les habitants, les élus et les professionnels - revêt plusieurs fonctions :

- il pose les règles qui organisent le rôle et les principes de coopération entre les acteurs ;
- il précise les engagements de chacun en matière de concertation ;
- il décrit les instances et l'organisation de la concertation à mener sur le territoire communal (en s'appuyant notamment sur les instances qui existent déjà).

◆ Assurer l'animation des ateliers et veiller à leur bon déroulement

L'expérience de l'organisation des ateliers thématiques conduit à lister un certain nombre de précautions à prendre :

- il conviendra de bien préciser aux participants qu'il faudra éviter les conflits sur des sujets extérieurs à la mission confiée. Ce sera à l'équipe projet, puis aux animateurs des ateliers, d'avoir une bonne compréhension de ces facteurs afin de ne pas engager la discussion dans des voies sans issues ;
- il est important de s'assurer du degré de représentativité des personnes et de leurs compétences, de leurs mandats et des restitutions faites à leur organisation par rapport à leur organisation d'origine. Certains participants s'exprimeront en tant qu'individus, d'autres en tant que représentants de leur organisation. La créativité étant à privilégier à ce stade, il faudra favoriser l'expression de chacun.
- il s'agira enfin de veiller à la progressivité dans le travail : les Ateliers thématiques ne seront pas constitués pour décider mais pour explorer des opportunités et faire émerger des pistes d'action. Il restera ensuite à étudier précisément la faisabilité de ces pistes par des investigations techniques, puis à effectuer les choix.

◆ Elaborer des propositions et les consigner dans un rapport final

Les comptes-rendus des ateliers seront établis au fil de l'eau et seront accessibles à tous. Ils comprendront l'ensemble des propositions d'actions émergeant des ateliers. Pour faciliter la diffusion, une page spéciale pourra être créée sur le site Internet de la collectivité.

4. Finaliser le travail des ateliers et rédiger un Livre blanc

◆ Finaliser la production des ateliers

Pour cela, il faudra prévoir :

- une réunion, avant la dernière séance des ateliers, entre l'Equipe projet et les rapporteurs des groupes, afin de faire le point sur la production des ateliers et éventuellement relancer le questionnement sur des pistes non explorées ;
- une synthèse exploitant les comptes-rendus des différents ateliers ; elle devra être rédigée par une personne désignée (journaliste ou prestataire de l'AMO) ;
- une séance plénière finale commune aux différents ateliers ; elle pourra déboucher sur l'adoption d'un Livre blanc regroupant l'ensemble des propositions exprimées par les participants ; Ce Livre blanc pourra contenir des avis divergents ; à ce stade, il s'agira juste d'en prendre note.

En effet, le but du Livre blanc n'est pas de pousser les participants au-delà des accords possibles. L'existence de points de désaccord constituera une information pertinente dont il faudra tenir compte dans l'élaboration du PCET en vue d'une meilleure acceptation sociale des mesures.

- la publication du Livre blanc pourra se conclure par une conférence de presse organisée avec les principaux animateurs des ateliers.

◆ Choisir le mode de restitution des conclusions

La collectivité pourra faire connaître les résultats des travaux collectifs en publiant le Livre blanc qui constituera le document de référence de la politique Climat à construire. Il pourra être publié en deux versions : une longue et une, plus courte et plus abordable, destinée au grand public. Les deux devront être largement diffusées, sous forme de brochures et de documents téléchargeables sur le site Internet de la collectivité, par exemple.

A minima, il s'agira de publier un document présentant les principaux éléments du Profil climat et la synthèse des propositions issues des Ateliers.

En **région Poitou-charentes**, pas moins de 300 acteurs, parmi lesquels des représentants d'associations, d'entreprises, de collectivités et d'universités se sont réunis dans 12 Ateliers thématiques. L'ensemble de leurs réflexions et travaux ont donné lieu à la rédaction d'un Livre blanc en 2006. Ce document a été le support de l'élaboration du plan d'action régional et se décrit lui-même comme un succès de la démarche de démocratie participative.



Un Livre blanc pour faciliter le passage à l'action

Une fois franchie l'étape décisive de prise de conscience, l'opinion publique passe difficilement à l'action faute d'une vision claire des solutions. Au-delà des positionnements politiques, professionnels et culturels, la co-construction est le moyen d'aboutir à l'image collective d'un avenir désirable. L'engagement de la collectivité à entendre et retranscrire avec exactitude ce qui ressort des Ateliers thématiques constitue une marque d'attention et un encouragement à l'action de tous. Un climat de confiance, ainsi créé, contribue fortement à faire évoluer les positions et à recueillir l'accord de la population.

Véritable exercice de démocratie participative, le Livre blanc s'attache à donner une vision partagée des enjeux locaux et à y répondre par des propositions argumentées.

En revanche, il n'engagera pas directement la collectivité. Il ne prétendra pas non plus anticiper les évolutions technologiques et réglementaires, les investissements à programmer ou les mécanismes financiers à mettre en place. Il constituera une matière première riche, à exploiter au cours d'une phase approfondie d'analyse et d'instruction technique et économique.

5. Mobiliser des acteurs institutionnels et économiques pour créer le Club climat

◆ Mobiliser les « décideurs » du territoire autour de la démarche PCET

En s'appuyant sur le travail de recensement des acteurs et des compétences effectué dans la phase de préfiguration, il s'agira de prendre un contact très en amont avec les **acteurs du territoire qui ont un pouvoir décisionnel**. Il s'agira essentiellement d'acteurs institutionnels et économiques. L'Elu pilote et le Chef de projet s'attacheront à rechercher l'adhésion de ces acteurs : en les invitant dans un premier temps à participer à la grande réunion de lancement et aux formations, et dans un second temps, aux Ateliers thématiques et au Club climat.

◆ Créer et animer le Club climat

En complément du travail effectué dans les Ateliers thématiques, la mobilisation des acteurs décisionnels du territoire pourra se prolonger dans la création d'un Club climat. Celui-ci permettra de faire converger les projets et de mutualiser les moyens en réunissant, dans une même instance, les acteurs de pouvoir.

L'instance « Club climat » proposée ici n'est pas une instance formelle et ne relève d'aucun texte réglementaire. Pour cette raison, il appartiendra à la collectivité de décider des modalités de mise en place d'une telle cellule. Par exemple, une structure de type Conseil de développement pourra, si elle existe, prendre en charge ou « héberger » le Club climat. La collectivité y sera représentée par l'Elu pilote du PCET.

Le Club climat se différencie du Comité de pilotage par le fait qu'il n'est pas une instance interne à la collectivité et qu'il constitue un lieu de travail et d'échange, alors que le Comité de pilotage est un lieu de préparation de la décision par la collectivité.

Le Club climat donnera la priorité aux partenariats avec les **acteurs économiques** et avec les acteurs institutionnels (région, département et différents niveaux d'intercommunalités), disposant d'autres instances et procédures de concertation (notamment le CPER¹, le SRADT²...).

Il aura pour missions de :

- amener les différents partenaires à faire entrer la question du climat au sein de leur processus de décision, notamment du côté des filières économiques ;
- lancer un processus volontaire d'adhésion à la démarche de la part des entreprises via, par exemple, une charte d'engagement et de partenariat ;
- organiser l'élaboration des contributions des partenaires institutionnels et économiques pour alimenter les Ateliers thématiques ;
- préparer des propositions de nature technique et économique qui pourront être intégrées dans la phase suivante ;
- susciter une préparation des différentes professions représentées, notamment au plan de la formation ;
- faire évoluer et formaliser les engagements des partenaires dans une version plus aboutie que le premier protocole de partenariat initié en phase de préfiguration.

¹ Contrat Projet Etat-Région

² Schéma Régional d'Aménagement et Développement des Territoires



La **ComAGA (communauté d'agglomération du Grand Angoulême)** a fait signer une charte d'engagements communs à ses partenaires. Chaque signataire s'engage notamment à :

- contribuer aux objectifs généraux du Plan Climat du Grand Angoulême, à savoir réduire globalement les émissions de GES de 5 % d'ici 2010, 10 % d'ici 2015 et 20 % d'ici 2020 par rapport à l'année de référence 2005 ;
- participer au « club des signataires de la charte » et mutualiser au sein de ce club ses expériences, résultats et démarches méthodologiques ;
- assurer le suivi des actions qu'il met en œuvre et définir des indicateurs pertinents pour évaluer leur impact ;
- transmettre périodiquement les résultats de son évaluation à la ComAGA, chargée de rendre compte à la région Poitou Charentes et à l'ADEME des avancées globales du territoire.

◆ Impliquer le secteur bancaire et les institutions financières

Associer le secteur bancaire au démarrage de la réflexion est un bon moyen pour engager une réflexion commune, aider les responsables du secteur bancaire à comprendre la nature et le niveau des financements qui doivent être mis en œuvre. A côté des acteurs bancaires, il conviendra également d'associer le secteur des assurances. Avec les effets déjà réels du changement climatique et les stratégies d'adaptation qui se mettent en place, le secteur des assurances se mobilise et commence à réfléchir à des démarches de financement et d'incitation nouvelles.

La collectivité pourra, par exemple, prévoir, dans les Ateliers thématiques, un atelier dédié à la question des financements pour :

- faire le point sur les dispositifs financiers existants ou envisageables ;
- analyser les besoins de financement dans la phase co-construction et les mécanismes financiers nécessaires ;
- trouver les modalités de travail avec les partenaires financiers pour la phase suivante de préparation des actions.

En effet, la collectivité devra déjà à ce stade réfléchir à son organisation budgétaire et aux principes de gestion financière des actions du PCET. Il conviendra de **veiller à ce que le PCET ne fasse pas l'objet d'un budget indépendant, mais constituera une partie des budgets attribués aux différents services** : cela sera nécessaire pour garantir la prise en charge transversale du projet. Il sera ensuite nécessaire de construire une véritable stratégie financière visant à comprendre les différentes possibilités de financement, combiner les moyens, analyser les risques et trouver les dispositifs complémentaires.



Les étapes du Plan Climat-Energie Territorial

Ce qui doit avoir été fait

- ▶ L'établissement du Profil climat du territoire comportant :
 - la quantification des émissions de GES ;
 - l'analyse de la vulnérabilité du territoire : forces, faiblesses, opportunités et menaces du territoire au vu de l'évolution du climat et de la raréfaction des énergies ;
 - une analyse du niveau d'engagement des acteurs.

Sur la base du Profil climat, possibilité de créer un « système d'information climat » capitalisant l'ensemble des informations (quantitatives et qualitatives) issues du Profil climat et pouvant être enrichi en permanence.

- ▶ Une communication vers le grand public.
- ▶ Une formation des participants des Ateliers thématiques.
- ▶ Le déroulement des Ateliers thématiques.
- ▶ La mise en place d'un site Internet (ou de pages dédiées).
- ▶ La mise en place du Club climat.
- ▶ La restitution du travail de co-construction des Ateliers thématiques.
- ▶ La définition d'un certain nombre de principes d'organisation budgétaire.

Livrables

- ▶ La rédaction du document présentant le Profil climat du territoire avec notamment :
 - les résultats du bilan des émissions ;
 - l'analyse des impacts et de la vulnérabilité au changement climatique ;
 - la typologie des acteurs.
- ▶ La publication d'un Livre blanc ou a minima d'un document restituant les principaux éléments du Profil climat et les conclusions des Ateliers.

 Attention points de vigilance

- ▶ Par l'information de la population, exprimer l'importance accordée par la collectivité à la question du climat, d'une part, et surtout, faire évoluer les comportements des citoyens, d'autre part.
- ▶ Veiller à la qualité des données, mais aussi à la forme de restitution du Profil climat. Cela demandera un travail important à la collectivité.
- ▶ Veiller à la qualité de l'organisation des Ateliers, à la bonne formation et à l'information préalable des participants : en effet, les Ateliers thématiques sont les principales instances de co-construction et les travaux qui y sont menés permettent de recueillir les propositions pour les étapes suivantes. Ils représentent ainsi une composante fondamentale dans la qualité de la future politique.
- ▶ S'assurer que la production finale des Ateliers ne sera pas discréditée par une représentativité insuffisante.
- ▶ Garantir la qualité de rédaction du Livre blanc : son écriture devra être courtoise et agréable, toute entière tournée vers les exigences d'un avenir désirable. Ce pari rédactionnel sera explicité dès le départ. Le souffle de l'écriture est un élément important pour faciliter l'adhésion.
- ▶ Contacter les principales parties prenantes décisionnelles du territoire et organiser le Club climat assez tôt pour que les acteurs concernés puissent entrer rapidement dans la réflexion.